



DEL_2024_150
Aménagement Voirie
Nomenclature : 8.8

**RAPPORT ANNUEL
SUR LE PRIX ET LA
QUALITE DU
SERVICE PUBLIC DE
L'ASSAINISSEMENT
COLLECTIF -
EXERCICE 2023 -
INFORMATION**

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 23 septembre 2024

*L'an deux mille vingt quatre, le vingt trois septembre à 18:00 ,
le Conseil Municipal de la Commune de Bollène,
régulièrement convoqué par courrier du 17 septembre 2024,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle des Séances -
Hôtel de Ville, en session ordinaire sous la présidence de M.
Anthony ZILIO,*

Secrétaire de séance : Mme Emilie BLACHIER-BAIARDI

Présents : 23

M. ZILIO, M. VIGLI, Mme DESFONDS-FARJON, M. MARECHAL, Mme ARNAUD, Mme GUTIEREZ, M. AUZAS, M. SAEZ, Mme AUTRAN-BLANC, M. BERBIGUIER, Mme JOUVE-LAVOLE, M. BERNE, Mme ROUBY, Mme AMALLOU, M. LORANDIN, Mme BLACHIER-BAIARDI, M. RAOUX, M. MORAND, Mme BOMPARD, M. MALAPERT, Mme CALERO, M PADUANO, Mme PLAN

Représentés(es) : 9

M. BLANC par M. MARECHAL
Mme BOUCLET par Mme DESFONDS-FARJON
Mme BOUCHÉ par M PADUANO
Mme GITTON par Mme ARNAUD
Mme PAGES par Mme JOUVE-LAVOLE
M. MARROSU par M. LORANDIN
M. MICHEL par Mme BOMPARD
M. DUMAS par M. RAOUX
Mme ROCHE par M. BERBIGUIER

Absents(es) :1

M. RACAMIER

| Nombre de membres | | | Vote | | |
|-------------------|----------|---------------------------|------|--------|------------|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote | Pour | Contre | Abstention |
| 33 | 23 | 0 | 0 | 0 | 0 |

RAPPORTEUR : M. ZILIO



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 septembre 2024

Vu le décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 pris pour l'application de l'article L2224-5 et modifiant les annexes V et VI du Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 2015-1820 du 29 décembre 2015 relatif aux modalités de transmission du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement,

Vu les articles D2224-1, D2224-4 et D2224-5 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service (R.P.Q.S.) d'assainissement collectif comprend, pour l'année 2023 :

- une présentation générale du service,
- des indicateurs techniques,
- des indicateurs financiers.

Il est précisé que la Commission Consultative des Services Publics Locaux (C.C.S.P.L.) s'est réunie le 26 juin 2024 pour examiner ce rapport.

Il est proposé à l'Assemblée de prendre acte :

- du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'année 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

PREND ACTE

- du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'année 2023.

Secrétaire de séance ,

Emilie BLACHIER-BAIARDI



Signé électroniquement par

: Anthony ZILIO

Date de signature : 04/10/2024

Qualité : Maire de Bollène